

**Etats financiers annuels de SICAV****SICAV AXIS TRESORERIE**

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 mai 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par M. Fehmi LAOURINE.

**BILAN ARRETE AU 31-12-2012**

(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2012	31/12/2011
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<b>28 358 234</b>	<b>28 918 365</b>
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 602 105	1 327 036
Obligations et valeurs assimilées		26 756 129	27 591 329
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>7 703 864</b>	<b>6 842 848</b>
Placements monétaires	4.3	4 678 150	5 614 891
Disponibilités		3 025 714	1 227 957
<b>AC4- Autres actifs</b>		<b>3 132</b>	<b>3 132</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>36 065 230</b>	<b>35 764 345</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>		<b>34 982</b>	<b>34 900</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>		<b>39 036</b>	<b>39 513</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>74 018</b>	<b>74 413</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>4.5</b>	<b>34 845 803</b>	<b>34 429 612</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		<b>1 145 409</b>	<b>1 260 320</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		226	257
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 145 183	1 260 063
<b>ACTIF NET</b>		<b>35 991 212</b>	<b>35 689 932</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>36 065 230</b>	<b>35 764 345</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012**  
 (Exprimé en dinar Tunisien)

		<b>Exercice clos le 31/12/2012</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2011</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.2</b>	<b>1 335 811</b>	<b>1 864 805</b>
Dividendes		36 575	539 729
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 299 236	1 325 076
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.4</b>	<b>289 514</b>	<b>207 938</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 625 325</b>	<b>2 072 743</b>
Charges de gestion des placements	<b>4.6</b>	-348 273	-408 228
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 277 052</b>	<b>1 664 515</b>
Autres charges	<b>4.7</b>	-65 927	-62 300
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 211 125</b>	<b>1 602 215</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-65 942	-342 152
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>1 145 183</b>	<b>1 260 063</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		65 942	342 152
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-94 415	-28 984
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		14 713	-151 133
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 131 423</b>	<b>1 422 098</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012**  
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<b>Exercice clos le 31/12/2012</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2011</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 131 423</b>	<b>1 422 098</b>
Résultat d'exploitation	1 211 125	1 602 215
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-94 415	-28 984
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14 713	-151 133
<b>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</b>	<b>-1 431 615</b>	<b>-1 470 421</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>601 472</b>	<b>669 980</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>109 012 022</b>	<b>123 358 725</b>
Capital	105 580 136	119 952 804
Régularisation des sommes non distribuables	-105 805	-287 985
Régularisation des sommes distribuables	3 537 691	3 693 906
<b>b / Rachats</b>	<b>-108 410 550</b>	<b>-122 688 745</b>
Capital	-105 091 255	-119 382 360
Régularisation des sommes non distribuables	112 817	339 788
Régularisation des sommes distribuables	-3 432 112	-3 646 173
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>301 280</b>	<b>621 657</b>
<b>ACTIF NET</b>		
en début de période	35 689 932	35 068 275
en fin de période	35 991 212	35 689 932
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
en début de période	332 831	327 337
en fin de période	337 557	332 831
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,623</b>	<b>107,231</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>2,96%</b>	<b>3,17%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **ARRETES AU 31-12-12**

#### **1-PRESENTATION DE LA SOCIETE**

AXIS TRESORERIE SICAV est une société à capital variable de type obligataire, régie par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-2003 n° 2003/1.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

AXIS TRESORERIE SICAV est une SICAV de distribution.

Le dépositaire d'AXIS TRESORERIE SICAV est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

#### **2- Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31-12-12 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **3- Principes comptables appliqués**

Les états financiers trimestriels et annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **3.2- Evaluation des placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-12 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que la SICAV procède à partir du 1er juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

### 3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période, le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-12 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables, Le solde de ce poste s'élève à 28 358 234 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/12	% de l'actif net
<b>TITRES OPCVM</b>	<b>55 332</b>	<b>1 531 189</b>	<b>1 602 105</b>	<b>4,45%</b>
FCP HELION MONEO	1 000	100 173	103 455	0,29%
SALAMETT CAP	45 600	500 004	575 107	1,60%
GO SICAV	2 301	237 049	233 818	0,65%
SANADETT SICAV	6 431	693 963	689 725	1,92%
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>182 650</b>	<b>25 641 240</b>	<b>26 756 129</b>	<b>74,34%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>11 250</b>	<b>11 619 550</b>	<b>11 797 602</b>	<b>32,78%</b>
BTA 5,6 AOUT 2022	3 100	2 983 610	3 051 202	8,48%
BTA_5,5_03/2019	2 500	2 560 000	2 638 064	7,33%
BTA_6,75_07/2017	1 900	2 014 440	2 034 767	5,65%
BTA_6,9_05/2022	1 000	1 050 400	1 079 251	3,00%
BTA_7,00_02/2015	1 050	1 130 220	1 149 448	3,19%
BTA_8,25_07/2014	1 700	1 880 880	1 844 870	5,13%
<b>Bons de trésor Zéro Coupon</b>	<b>4 700</b>	<b>2 867 500</b>	<b>3 549 608</b>	<b>9,86%</b>
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	3 549 608	9,86%

<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>166 700</b>	<b>11 154 190</b>	<b>11 408 919</b>	<b>31,70%</b>
AB 2012-1_10A_26092012	10 000	900 000	911 672	2,53%
AB_10A_29/01	1 000	50 000	51 732	0,14%
AB_20A_21/05	3 000	240 000	248 285	0,69%
AB09/B_15A_30/09	5 000	399 950	403 650	1,12%
AB2010_15A_31/08	7 000	606 620	614 043	1,71%
ATB_10A_25/05	2 000	100 000	102 150	0,28%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	875 000	894 240	2,48%
ATL06/1_7A_15/06	11 200	224 000	230 382	0,64%
ATL08/1_5A_30/05	1 000	20 000	20 615	0,06%
ATL09/1_5A_05/05	5 000	200 000	205 810	0,57%
ATL09/3_5A_30/12	3 000	120 000	120 027	0,33%
ATL10/1_5A_09/08	3 000	180 000	182 539	0,51%
ATLSG09_5A_25/01	10 000	1 000 000	1 041 115	2,89%
BH09/B_15A_31/12	5 000	461 500	461 554	1,28%
BTE2009_10A_15/09	5 000	350 000	354 350	0,98%
CIL 2012/1_5A_15/02	1 000	80 000	82 492	0,23%
CIL07/2_5A_22/02	5 000	100 000	104 461	0,29%
HL08/1_5A_12/05	3 000	60 000	62 123	0,17%
MOURADI05/1_7A_23/06_AB	2 000	40 000	41 094	0,11%
MOURADI05/1_7A_23/06_BS	2 000	40 000	41 094	0,11%
STB08/2_16A_18/02	10 000	812 500	849 209	2,36%
TL 2012_1_5A_5.75%	2 500	200 000	205 167	0,57%
TL 2012_2_5A_5.95%	5 000	400 000	403 339	1,12%
TL07/1_5A_28/10	5 000	100 000	104 816	0,29%
UF08_5A_14/03	7 000	140 000	145 844	0,41%
UF10_5A_04/02/2012	2 000	160 000	165 444	0,46%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	3 039 620	3 101 179	8,62%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	255 000	260 493	0,72%
<b>TOTAL</b>	<b>237 982</b>	<b>27 172 429</b>	<b>28 358 234</b>	<b>78,79%</b>

#### 4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période</b>	<b>Période</b>
	<b>du 01-01-12 au 31-12-12</b>	<b>du 01-01-11 au 31-12-11</b>
Revenus des titres OPCVM	36 575	539 729
Revenus des BTA	577 409	528 533
Revenus des BTZ	179 054	167 832
Revenus des obligations de sociétés	542 773	628 711
<b>Total</b>	<b>1 335 811</b>	<b>1 864 805</b>

**4.3- Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-12 à 4 678 150 DT et correspond à des placements en billets de trésorerie, des certificats de dépôt et de dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/12	% actif net
<b>Billets de Trésorerie</b>	<b>3 169 419</b>	<b>3 177 318</b>	<b>8,83%</b>
ASSAD_1000_6.75%_80J_26122012	988 178	993 498	2,76%
ASSAD_500_7.00%_90J_19122012	493 120	494 114	1,37%
ASSAD_500_7.00%_90J_21222012	493 873	494 716	1,37%
SERV_1200_7%_1M_28122012	1 194 248	1 194 990	3,32%
<b>Dépôt à terme</b>	<b>500 000</b>	<b>501 398</b>	<b>1,39%</b>
ABC_500_05032012	500 000	501 398	1,39%
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>998 868</b>	<b>999 434</b>	<b>2,78%</b>
CD_BTE_1000_10J_5.10%_27122012	998 868	999 434	2,78%
<b>TOTAL</b>	<b>4 668 287</b>	<b>4 678 150</b>	<b>13,00%</b>

**4.4- Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	du 01-01-12 au 31-12-12	du 01-01-11 au 31-12-11
Revenus des billets de trésorerie	202 652	111 077
Revenus des autres placements monétaires	53 852	57 103
Revenus compte courant rémunéré	33 010	39 758
<b>Total</b>	<b>289 514</b>	<b>207 938</b>

**4.5- Note sur le capital**

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 301 280 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	416 191
Variation de la part Revenu	-114 911
Variation de l'Actif Net	301 280

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2011**

Montant:	34 429 612
Nombre de titres :	332 831
Nombre d'actionnaires :	626

**Souscriptions réalisées**

Montant:	105 580 136
Nombre de titres émis :	1 020 643
Nombre d'actionnaires nouveaux :	326

**Rachats effectués**

Montant:	105 091 255
Nombre de titres rachetés :	1 015 917
Nombre d'actionnaires sortants :	343

**Capital au 31-12-2012**

Montant:	34 918 493 (*)
Nombre de titres :	337 557
Nombre d'actionnaires :	609

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base part de capital en début de</b>	<b>34 918 493</b>
Variation des + ou- values potentielles	-94 415
Plus values réalisées sur cession de titres	14 713
Régularisation des SND	7 012
<b>Capital au 31/12/2012</b>	<b>34 845 803</b>

**4.6- Note sur les charges de gestion des placements**

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre de l'exercice 2012 s'élève à 348 273 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	342 357	402 449
Rémunération du dépositaire	5 916	5 779
<b>Total</b>	<b>348 273</b>	<b>408 228</b>

**4.7- Note sur les autres charges**

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du CAC	12 731	6 129
Redevance CMF	38 040	44 717
TCL	3 199	3 549
Frais bancaires	1 022	240
Frais de publicité	5 559	5 544
Charges diverses	790	96
Jetons de présence	4 586	2 025
<b>Total</b>	<b>65 927</b>	<b>62 300</b>



## 5. Autres notes aux états financiers

### 5.1 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion établie entre AXIS TRESORERIE SICAV et AXIS CAPITAL GESTION prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9%. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire AXIS CAPITAL GESTION se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total facturé au titre des commissions de gestion par AXIS CAPITAL GESTION est conforme à la convention de gestion et s'élève à 342 357 DT TTC au titre de l'exercice 2012.

- AXIS TRESORERIE SICAV, dont le Président du Conseil d'Administration est le Directeur Général d'AXIS CAPITAL BOURSE, dispose d'un compte client auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE.

### 5.2 Données par action et ratios pertinents

Données par action	2012	2011
Revenus des placements	4,815	6,228
Charges de gestion des placements	-1,032	-1,227
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3,783</b>	<b>5,001</b>
Autres charges	-0,195	-0,187
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3,588</b>	<b>4,814</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,195	-1,028
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,393</b>	<b>3,786</b>
+ ou - values réalisées sur cession de titres	0,044	-0,454
Variation des + ou - values potentielles sur cession de titres	-0,280	-0,087
Régularisation du résultat non distribuable	0,021	0,155
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,215</b>	<b>-0,386</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>-3,786</b>	<b>-3,301</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>106,623</b>	<b>107,231</b>

Ratios de gestion des placements	2012	2011
<b>Charges de gestion / actif net moyen</b>	<b>0,91%</b>	<b>0,91%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,17%</b>	<b>0,14%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>3,01%</b>	<b>2,82%</b>

### 5.3 Evénements postérieurs :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 10/04/2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration en date du 22 mars 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'AXIS TRESORERIE SICAV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'AXIS TRESORERIE SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 35 991 212 DT, y compris des sommes distribuables de 1 145 409 DT.

##### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'AXIS TRESPRERIE SICAV, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2012, l'actif net d'AXIS TRESORERIE SICAV a été employé en des titres émis par des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Sociétés d'Investissement à Capital Variable.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Le commissaire aux comptes :**

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

**Tunis, le 15 Avril 2013**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **Exercice clos le 31 décembre 2012**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

#### **II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

#### **III. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Mai 2012. Ils s'élèvent à 500 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents.

2. Les obligations et engagements de la société AXIS TRESORERIE SICAV envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, se présentent comme suit en dinars:

<b>Administrateurs</b>		
	<b>Charges 2012</b>	<b>Passif au 31/12/2012</b>
Avantages à court terme (Jetons de présence)	4 586	3 125
<b>Total</b>	<b>4 586</b>	<b>3 125</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

**Le commissaire aux comptes :**

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

**Tunis, le 15 Avril 2013**